

## MON ENFANT EST MALADE

1 Votre enfant a-t-il **soudain** des **SYMPTÔMES** de l'un ou plusieurs de ces **4 GROUPES** ?

**1** Fièvre (plus que 38°).

Si vous connaissez la raison de la fièvre de votre enfant, après une vaccination par exemple, vous ne devez pas tenir compte de ce symptôme.

**2** Toux ou difficulté à respirer.

Si votre enfant tousse souvent ou a régulièrement une difficulté à respirer pour une raison que vous connaissez, parce qu'il a de l'asthme par exemple, vous devez tenir compte uniquement d'une aggravation soudaine de ces symptômes.

**3** Rhume (peu importe le type de sécrétion nasale) éventuellement accompagné d'une petite toux et d'éternuements **ET** d'un ou plusieurs des symptômes suivants :

- mal aux muscles ;
- fatigue inhabituelle ;
- mal à la gorge ;
- mal à la tête ;
- diminution de l'appétit.

Si votre enfant a un simple rhume ou le nez qui coule à cause d'une allergie, il peut aller à l'école.

**4** Odorat ou goût perturbé.

Dans ces cas, vous devez contacter le médecin traitant. Il évaluera s'il est nécessaire de réaliser un test.



## MON ENFANT EST MALADE

2 Que faire si mon enfant a soudain des **SYMPTÔMES**  
d'un ou plusieurs des **4 GROUPES** ?

Mon enfant est  
en maternelle.

Mon enfant est  
en primaire  
ou secondaire.

 Vous devez contacter le médecin  
traitant qui évaluera s'il est nécessaire  
de réaliser un test.

Pas de test **sauf si**  
votre enfant doit être  
hospitalisé ou s'il vit  
avec une personne qui  
risque de développer  
des complications du  
COVID-19.

Le médecin  
pense que votre  
enfant a peut-  
être contracté  
le COVID-19.  
Un test est  
effectué.

Le médecin pose un  
autre diagnostic. Pas de  
test. Votre enfant peut  
retourner à l'école dès  
que son état de santé  
s'est amélioré et que le  
médecin l'autorise.



RÉSULTAT  
NÉGATIF

RÉSULTAT  
POSITIF

Votre enfant peut retourner à  
l'école dès que son état de santé  
s'est amélioré et que le médecin  
l'autorise.  
Un certificat médical pour justifier  
l'absence est nécessaire à partir de  
5 ans.

Votre enfant doit rester à la maison.  
Il pourra retourner à l'école 7 jours après le  
début des symptômes s'il n'a pas de fièvre  
et aucun autre symptôme pendant les 3  
derniers jours avant son retour.  
Un certificat médical pour justifier l'absence  
est nécessaire.